

NOTE SUR LE BUDGET 2019

PRÉAMBULE

1.	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2019	4
1.1	Présentation consolidée des budgets de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	4
1.2	Les dépenses par politique publique	5
	Aménagement du territoire, Economie.....	5
	Développement universitaire	6
	Développement touristique.....	6
	Politique de la ville - Sécurité et Prévention de la délinquance – Insertion Professionnelle	6
	Habitat et Gens du Voyage	7
	Mobilité	7
	Culture / Sports/Université Inter-Ages	7
	Environnement / Ordures ménagères / Assainissement/ GeMAPI.....	8
1.3	L'équilibre financier du Budget primitif 2019	9
2.	LE DETAIL DES BUDGETS 2019	10
2.1	Le budget principal	10
2.1.1	Le fonctionnement	10
2.1.1.1	Les dépenses	10
	Les atténuations de produits	11
	Les autres charges de gestion courante.....	11
	Les charges de personnel	12
	Les charges à caractère général et les autres charges de fonctionnement	13
2.1.1.2	Les recettes	13
	Les dotations et participations	14
	Les impôts et taxes	15
	Les produits des services et les autres produits	16
2.1.2	L'investissement.....	16
2.1.2.1	Les dépenses	16
2.1.2.2	Le financement de l'investissement.....	18
	L'autofinancement	18
	Les recettes d'investissement	18
	L'emprunt	19
2.1.3	L'endettement.....	19
2.2	Les budgets annexes	20
2.2.1	Les budgets Assainissement.....	20
2.2.1.1	Le budget annexe de l'assainissement collectif.....	20
	Les dépenses d'exploitation.....	20
	Les recettes d'exploitation.....	21
	Les dépenses d'investissement	22
	Le financement de l'investissement	22
	L'endettement	23
2.2.1.2	Le budget annexe de l'assainissement non collectif.....	23
2.2.2	Le parc d'activité des Pré d'Andy à Saint-Germain-Laxis.....	24

PRÉAMBULE

Depuis 2014, les ambitions de l'exécutif communautaire – développement économique, développement universitaire et développement touristique – sont traduites dans les choix budgétaires et déclinées au travers de l'ensemble des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le budget 2019 n'y fait pas exception.

Ainsi, pour 2019, les actions en matière de développement économique se concentreront sur la requalification des zones d'activités économiques afin d'augmenter leur attractivité, de favoriser les nouvelles implantations et d'attirer les investisseurs. Des études concernant le développement du sud du territoire seront également engagées.

Il s'agira aussi de poursuivre la commercialisation du Tertre de Montereau et du Marché des Grais à Villaroche. Le soutien de la Communauté Melun Val de Seine à ce site vital pour l'économie du territoire ne se dément pas : depuis la prise de présidence du site par la Communauté à la mi-2015, le nombre d'entreprises installées sur Villaroche est passé de 25 à 37. Dans les tous prochains mois, de grandes entreprises, très pourvoyeuses d'emplois, vont encore s'installer.

Ce sont près de 3 millions d'euros d'investissement et 1 million d'euros de fonctionnement qui seront consacrés à l'économie en 2019.

Pour l'enseignement supérieur, la Communauté accompagnera le formidable développement de l'antenne melunaise de Paris II qui compte près de 2500 étudiants maintenant.

Cela passe par des investissements importants (près de 1 million d'euros), par la mise à disposition de nos locaux et de nos agents liés à ces locaux sur l'Île Saint-Etienne et par l'octroi d'une subvention (près de 500 000 euros).

Par ailleurs, après l'adoption en fin d'année 2018 d'une convention sur le même modèle que Paris II, l'implantation, en partenariat avec l'université Paris XII – Paris Est Créteil, d'une PACES à Melun sera effective en 2019.

Concernant le tourisme, l'EPIC de l'Office de Tourisme Melun Val de Seine a vécu sa première année. Il est en plein essor et se structure afin de faire face à la forte hausse constatée du tourisme Seine-et-Marnais.

De nombreuses actions nouvelles ont été menées par l'Office de Tourisme et l'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre de son plan d'action avec comme objectif à moyen terme de créer une destination « Melun Val de Seine ».

Entre la taxe de séjour que la Communauté reverse et les subventions pour contraintes de service public, ce sont près de 500 000 euros qui y seront consacrés en 2019.

Bien sûr, de nombreuses autres politiques publiques structurent l'action de la Communauté Melun Val de Seine, comme la mobilité avec près de 3 millions d'euros d'investissement en 2019, la poursuite du déploiement de la fibre, l'habitat, le règlement de la question des aires de grands passages, l'emploi avec le soutien à « l'Atelier » ou à MEI MVS, la politique ambitieuse dans la culture et le sport, l'application du Contrat de Ville...

2019 sera également l'année de la mise en service de la Police Intercommunale des Transports, dispositif innovant devant permettre un meilleur fonctionnement de notre réseau Mëlibus.

Ces politiques publiques seront mises en œuvre, comme les années précédentes, avec le sérieux budgétaire requis.

Ainsi, malgré 58 millions d'euros d'investissements déjà réalisés entre 2014 et 2017 et une baisse de DGF cumulée de 5,5 millions d'euros, la Communauté a pu financer les investissements 2018 (de l'ordre de 12 millions nets) sans avoir recours à l'emprunt, permettant de maintenir le ratio de désendettement à un niveau très bas.

L'agglomération reprendra sa politique d'emprunt en 2019 sur un rythme modéré.

Par ailleurs, l'attention portée sur les dépenses de fonctionnement a permis de maîtriser leur progression. En effet, malgré la création de la Police Intercommunale des Transports, ces dépenses sont en légère augmentation, à 1,15%.

Dans le même esprit, en 2019, les dépenses de personnel représenteront 12,5% des dépenses de fonctionnement, en baisse depuis 2015 et stables depuis 2017.

Cette gestion rigoureuse va permettre, pour la 3^{ème} année consécutive, de maintenir les taux de fiscalité inchangés. Et, en partenariat avec le SMITOM auquel la Communauté a délégué l'exercice de la politique de collecte et de traitement des ordures ménagères, pour la 2^{ème} année consécutive, de réduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Entre 2018 et 2019, c'est un gain de plus de 900 000 euros pour les contribuables.

1. LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2019

Les orientations budgétaires 2019 ont été présentées lors du Conseil Communautaire du 19 novembre 2018 et ont fait l'objet d'un débat en séance. Elles ont permis de décrire le contexte dans lequel s'inscrit le budget et les conséquences sur les conditions d'élaboration du budget primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Le budget primitif 2019 est présenté sans la reprise des résultats de l'exercice précédent.

1.1 Présentation consolidée des budgets de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Le budget de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine pour 2019 est composé de 4 budgets : le budget principal, les budgets annexes assainissement collectif et non collectif, ainsi que le budget annexe du parc d'activité des prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis.

Le projet de budget 2019 s'établit tous budgets et sections confondus, en mouvements réels, à 98,5M€, soit un budget en diminution apparente de plus de 5% par rapport au budget primitif 2018 (104,4M€).

Mouvements réels	Dépenses			Recettes		
	2018	2019	Evolution BP/BP	2018	2019	Evolution BP/BP
Fonctionnement	65 786 467,71	66 545 527,26	1,15%	70 759 649,42	72 233 743,00	2,08%
Investissement	17 981 106,44	20 552 248,39	14,30%	13 353 085,22	14 864 032,65	11,32%
Budget principal	83 767 574,15	87 097 775,65	3,98%	84 112 734,64	87 097 775,65	3,55%
Exploitation	13 794 576,97	5 470 513,52	-60,34%	15 859 000,00	8 350 000,00	-47,35%
Investissement	5 745 675,67	5 917 500,00	2,99%	3 508 331,52	3 038 013,52	-13,41%
Budget assainissement	19 540 252,64	11 388 013,52	-41,72%	19 367 331,52	11 388 013,52	-41,20%
Exploitation	9 900,00	9 900,00	0,00%	6 821,88	9 900,00	45,12%
Investissement	252 000,00	0,00	-100,00%	252 000,00	0,00	-100,00%
Budget SPANC	261 900,00	9 900,00	-96,22%	258 821,88	9 900,00	-96,17%
Fonctionnement	133 302,92	0,00	-100,00%	0,00	0,00	0,00%
Investissement	680 295,25	0,00	-100,00%	0,00	0,00	0,00%
Budget Entrée de ville	813 598,17	0,00	-100,00%	0,00	0,00	0,00%
Fonctionnement	14 250,00	10 050,00	-29,47%	0,00	0,00	0,00%
Investissement	0,00	0,00		1 671,99	10 050,00	501,08%
Budget Pré d'andy	14 250,00	10 050,00	-29,47%	1 671,99	10 050,00	501,08%
Total tous budgets confondu	104 397 574,96	98 505 739,17	-5,64%	103 740 560,03	98 505 739,17	-5,05%

Cette évolution s'explique par la clôture du budget entrée de ville (813k€), et les dépenses exceptionnelles inscrites au budget assainissement (8M€) pour des opérations de régularisations de TVA.

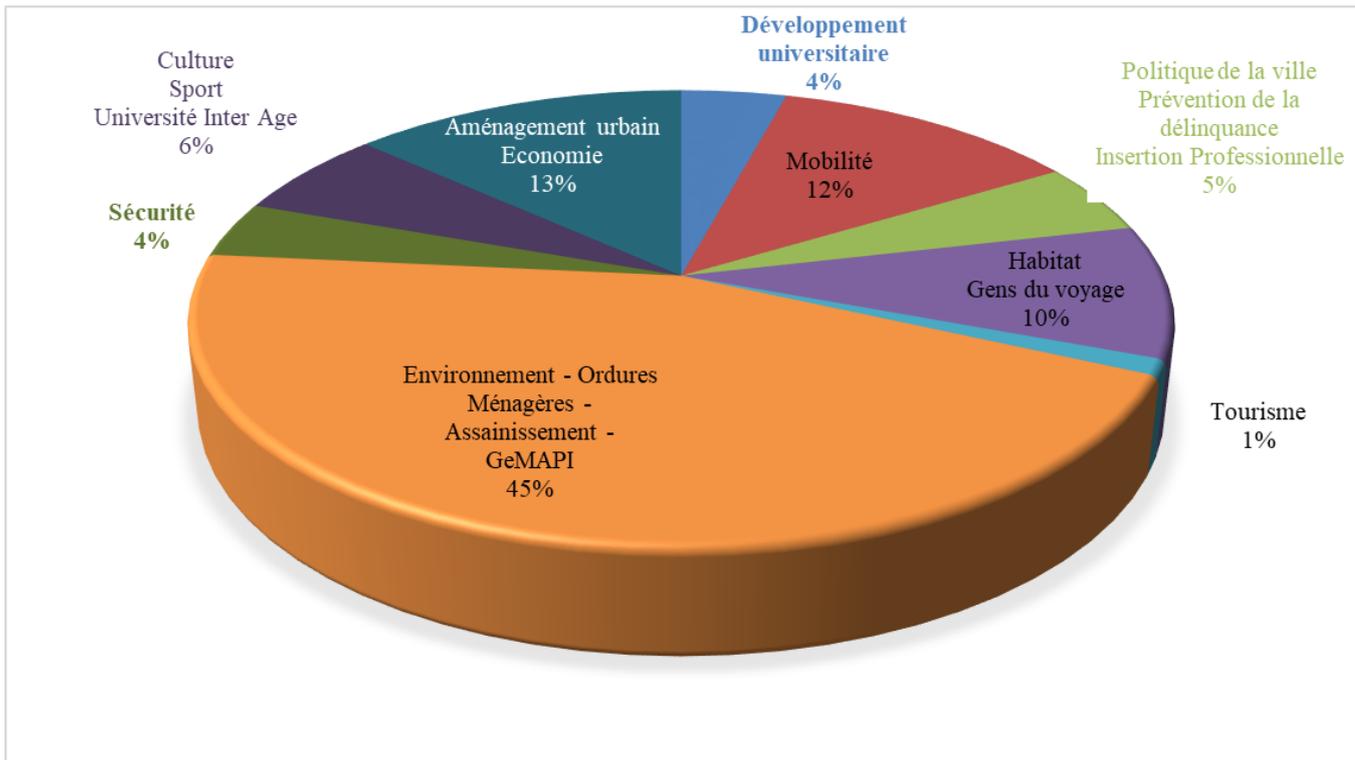
Après retraitement des dépenses exceptionnelles du budget assainissement et des crédits du budget Entrée de ville, les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus affichent une progression de moins de 1% intégrant la police intercommunale des transports (301k€), et la participation de l'agglomération à la Première Année Commune d'accès aux Etudes de Santé (204k€).

Les inscriptions en investissement progressent pour leur part de 10%, sous l'impulsion des opérations d'équipements du budget principal et notamment les aménagements liés au quartier centre gare de Melun, la maîtrise d'œuvre et les travaux pour la réalisation du schéma directeur des liaisons douces, les acquisitions foncières et les travaux pour l'aire de grand passage des gens du voyage et les travaux de voirie au sein des zones d'activités transférées.

Dépenses retraitées	2018	2019	Evolution BP/BP
Fonctionnement	71 505 194,68	72 035 990,78	0,74%
Investissement	23 978 782,11	26 469 748,39	10,39%
Total tous budgets confondu	95 483 976,79	98 505 739,17	3,16%

1.2 Les dépenses par politique publique

Ce sont 56,6M€ qui sont affectés à l'exécution des politiques publiques. Ces politiques ont un poids financier variable, illustré dans le graphique suivant qui tient compte à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.



Aménagement du territoire, Economie

Cette politique comporte plusieurs dimensions qui contribuent globalement à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'emploi des habitants de la Communauté. Elle représente 13% du budget 2019, soit environ 7,5M€.

Les actions qui seront poursuivies en faveur de l'aménagement du territoire contribueront :

- à l'émergence d'une nouvelle offre diversifiée de logements à court terme par la conduite des études pré-opérationnelles en partenariat avec l'EPA Sénart sur le Quartier Saint Louis.
- à la prise en compte des enjeux de transition énergétique dans les projets d'aménagement par l'étude d'un schéma directeur intercommunal du réseau de chaleur favorisant l'émergence d'une nouvelle offre diversifiée de logements à court terme.

Par ailleurs, l'étude de requalification des bords de Seine et l'élaboration du plan de paysage du Val d'Ancoeur permettront d'améliorer le cadre de vie sur le territoire. La réalisation du Pôle d'échange Multimodal de la gare sera poursuivie. 2019 devrait notamment permettre de déconstruire la halle Sernam et de réaliser un parking provisoire.

En matière d'économie et l'emploi, la définition d'un plan d'actions économiques, les études sur l'accessibilité, le positionnement stratégique et l'aménagement du secteur de Villaroche constituent une première ligne directrice pour renforcer le pôle industriel autour de l'aérodrome à Montereau-sur-le-Jard. La commercialisation des terrains restants sur le Marché des Grais, le Tertre de Montereau et le parc d'activité

des Prés d'Andy se poursuit. Des études pré-opérationnelles pour développer l'offre foncière sur la frange sud du territoire seront initiées, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry et à Pringy. Les actions en faveur de l'animation économique et du marketing territorial de notre territoire seront renforcées. Ainsi, une série de rendez-vous B2B, intitulés « Business Contacts » et des manifestations à l'Hôtel des artisans sont prévues.

Enfin, les travaux de remise à niveau du patrimoine viaire et ceux sur l'accessibilité des trottoirs des zones d'activités (1,6M€) récemment transférées seront réalisés.

Développement universitaire

La Communauté d'Agglomération continue son engagement en faveur du développement universitaire (2,34M€).

Après d'importants investissements réalisés en 2018, l'ouverture d'une nouvelle antenne de l'UFR santé de Paris XII – Paris-Est Créteil (UPEC) sera concrétisée en 2019 avec l'arrivée d'étudiants. En complément des crédits déployés pour le partenariat avec Paris II, la communauté abondera son engagement de 204k€.

Enfin, les travaux d'aménagement des locaux universitaires inscrits dans le cadre du contrat intercommunal départemental (CID) se poursuivront à hauteur de 0,9 M€.

Développement touristique

L'année 2019 sera consacrée à la mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique sur le territoire sur les pistes stratégiques suivantes :

- Découverte culturelle, muséale et patrimoniale,
- L'axe « Val de Seine » (tourisme fluvial, familial, liaisons douces, tourisme « slow »),
- La nature en grand, la ruralité (villages de caractère, fermes, terroir, randonnée...),
- Aéronautique et spatial, ancrage fort du territoire (Musée Safran).

Outil opérationnel de la communauté pour le développement touristique, l'Office de Tourisme poursuivra et consolidera sa structuration interne. Il renforcera sa visibilité par une labellisation.

La CAMVS contribuera au budget de l'EPIC à hauteur de 304k€ par le versement d'une subvention pour contraintes de services publics. Par ailleurs, le produit de taxe de séjour perçu par l'agglomération lui sera reversé. Celui-ci a été estimé pour 2019 à 180K€.

Politique de la ville - Sécurité et Prévention de la délinquance – Insertion Professionnelle

En 2019, ces politiques publiques se verront consacrer 3,2M€.

Le budget alloué à la politique de la ville permettra de poursuivre les actions menées ces dernières années conformément au transfert de compétence réalisé au 1er janvier 2016 (Forum santé, de la dictée de l'agglomération, Fonds de Participations aux Habitants). Le déploiement du plan de persévérance scolaire sera réalisé à travers l'extension du Programme de réussite éducative aux 16/18 ans, l'accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement (Alternative Suspension).

La création de la police intercommunale des transports nécessitera la mobilisation de nouveaux crédits (304k€) afin de permettre la mise en place des premières patrouilles de la Police intercommunale effectives au second trimestre 2019.

En matière d'insertion professionnelle, le développement de la création d'activités économiques dans les quartiers politiques de la ville à travers l'Atelier (Centre d'Affaires dans les Quartiers) et le soutien d'actions d'accompagnement vers et dans l'emploi portées par différentes associations (MEI MVS, E2C, Travail Entraide...) sont maintenues. Dans le cadre de la restructuration de MEI MVS et avec l'arrêt des subventions de l'Etat pour l'activité Maison de l'Emploi, le soutien de la CAMVS se réorientera. L'accent sera également mis sur le soutien d'actions qui favoriseront le développement de l'offre de formation (ITI Santé, un métier près de chez moi, forum emploi et alternance les 4 et 5 février prochains). Par ailleurs, une nouvelle action portée par l'association Cap Jeunesse sera proposée à une vingtaine de jeunes. Il s'agit de stages de formation permettant de travailler sur les prérequis nécessaires à l'obtention d'un emploi et/ou d'une formation.

Habitat et Gens du Voyage

En 2019, ces politiques publiques représentent 10% du budget pour un montant d'environ 5,3M€.

Après 3 ans de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) mais également de la Délégation des Aides à la Pierre, l'année 2019 permettra de dresser un bilan à mi-parcours de ces 2 dispositifs. En parallèle, il conviendra de lancer la procédure de modification ou de révision du PLH visant à y intégrer les 4 dernières communes ayant rejoint la CAMVS au 1er janvier 2017 mais également de le rendre conforme au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et aux dispositions de la loi SRU.

Les travaux de définition de la politique de peuplement seront achevés afin d'aboutir à l'adoption de la Charte Intercommunale d'Attributions (CIA) qui devra prendre en compte la problématique des relogements en prévision des démolitions arbitrées dans le cadre du NPNRU. Ces relogements feront également l'objet d'une charte.

Les actions engagées sur le parc privé sont renforcées. Viendront s'y ajouter le lancement de deux études pré-opérationnelles visant à la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées sur le territoire, l'une portant sur une OPAH copropriété dégradée et l'autre sur une OPAH axée sur la lutte contre l'habitat dégradé dans le centre-ville de Melun.

Dans la perspective de se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2013 – 2019, la communauté achèvera l'aménagement de l'aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry et poursuivra les actions engagées pour pouvoir envisager l'ouverture de l'aire de grand passage (acquisitions foncières et travaux d'aménagement). Par ailleurs, les travaux visant à la création d'un terrain familial route de Brie à Melun pourraient nécessiter des crédits supplémentaires sur l'exercice 2019. La gestion des aires d'accueil déjà existantes nécessite l'inscription de crédits supplémentaires pour prendre en compte les nouvelles modalités de calcul de la contribution versée par l'agglomération au SYMGHAV.

Mobilité

Ce sont 6,8M€ qui seront mobilisés en 2019 (soit 12% du budget) sur cette politique publique. Plusieurs études sont proposées au budget primitif 2019, en section d'investissement et de fonctionnement, afin d'améliorer la mobilité et plus généralement le cadre de vie des habitants. Il s'agira notamment de :

- finaliser le Plan Local de Déplacements, et l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un TAD ;
- définir la solution préférentielle à mettre en œuvre pour soulager le trafic dans le cœur d'agglomération et la réalisation du « Pont Amont » ;
- poursuivre les études préalables du Pôle d'Echange Multimodal ;
- participer à une étude d'opportunité et de faisabilité d'un parking relais, au Nord de Melun, en lien avec le Tzen2, réalisée par le Département de Seine-et-Marne, au titre de laquelle la CAMVS apportera sa contribution financière à hauteur de 25% du coût de l'étude.

La CAMVS continuera également son programme de mise en accessibilité des arrêts de bus ainsi que l'aménagement de liaisons douces, conformément au schéma directeur actualisé en juillet 2018.

Enfin, des développements d'offres seront à nouveau proposés à Ile-de-France Mobilités (restructuration de lignes, création d'une desserte vers Villaroche, développement de TAD), afin d'adapter le réseau de bus aux mutations du territoire.

Culture / Sports/Université Inter-Ages

La culture, le sport et l'université inter-âges représentent 6% des dépenses de la Communauté avec 3,6M€.

La jeunesse restera un axe majeur de la politique culturelle de la Communauté au travers notamment des actions destinées aux lycéens dans les établissements du territoire de la Communauté avec en nouveauté un module d'éducation à l'image. L'organisation d'un événement en faveur de la promotion de la jeune scène locale sera mise en réflexion. Il viendrait développer le dispositif existant en faveur des musiques actuelles et serait financé par un redéploiement des crédits. Les manifestations culturelles au profit des communes seront reconduites avec 3 concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine et des séances de cinéma en plein air.

La Communauté maintiendra son aide au fonctionnement de certains équipements culturels communaux : médiathèque de Melun 430 681 €, ludothèque de Vaux-le-Pénil avec une augmentation de 10% pour répondre à la hausse de fréquentation, 57 755 €. Une aide pour les manifestations exceptionnelles des communes sera également reconduite à hauteur de 15 000 €.

Enfin, la promotion de l'offre culturelle sera poursuivie au travers de la plaquette de saison unique, du préprogramme, du portail culturel « Culturetvous », des réseaux sociaux et de la billetterie informatisée en réseau.

Les actions et les dispositifs sportifs stabilisés en 2018, seront reconduits en 2019, en intégrant les effets contractuels et mécaniques de l'indexation annuelle de la subvention liée à la DSP de la patinoire ou encore l'augmentation du nombre d'interventions d'escrime en milieu scolaire pour répondre à l'extension du périmètre.

Une initiative nouvelle viendra compléter l'intervention sportive communautaire : le projet « Sciences 2024 ». Il s'agit pour la CAMVS d'intégrer un programme pluriannuel de recherche scientifique en lien avec le Cercle d'Escrime MVS dans la perspective de la préparation de ses meilleurs espoirs aux Jeux Olympiques de Paris en 2024. Par ce partenariat de trois ans, la CAMVS entend être identifiée comme un territoire d'excellence sportive au service de cette ambition olympique. Celui-ci devrait se traduire par le financement des travaux d'un chercheur-doctorant à hauteur de 50 000 € annuel.

En termes d'investissements, les premiers dossiers de candidatures pour la réhabilitation des salles multisports laissent pour l'heure présager le décaissement de 500 000 € en 2019, de l'enveloppe inscrite à la PPI.

L'Université Inter-Âges Melun Val de Seine est à la croisée du savoir et du lien social. Elle poursuivra sur 2019 des actions qui consistent à favoriser et développer des activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement.

Environnement / Ordures ménagères / Assainissement/ GeMAPI

Les actions liées à la préservation de l'environnement des habitants de la Communauté représentent la part la plus importante des finances de la Communauté avec 25,2M€ (soit 45%). Elles couvrent les secteurs de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de l'assainissement collectif et non-collectif, et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

La compétence ordures ménagères a été transférée à deux syndicats : le SMITOM et le SIETOM. Une nouvelle baisse de la cotisation au SMITOM, dont le montant 2019 a été fixé à 22€HT par habitant, permet d'envisager une nouvelle réduction de la fiscalité pour les habitants du territoire couvert par le SMITOM. Au total, entre 2018 et 2019, la baisse des taux de TEOM conduira à une baisse de la pression fiscale de près de 970k€. Le marché de collecte sera renouvelé en 2019. Un groupe de travail constitué d'élus a été créé qui doit analyser la situation et faire des propositions d'amélioration (traitement et collecte). Les effets induits (à la baisse ou à la hausse) n'auront que peu d'effets sur le budget 2019.

S'agissant du SIETOM (Lissy et Limoges Fourches), sans évolution du service proposé, le taux de 11,48% sera maintenu.

Au global, l'assainissement représente près de 11,5M€. Financé principalement par la redevance assainissement dont le taux sera identique à celui de 2018, soit 0,5885€ par m³, le budget assainissement permet de traiter annuellement 13 millions de mètre cube d'eaux usées. En 2019, le budget d'assainissement collectif prévoit le lancement d'études stratégiques pour les années à venir notamment sur l'abattement de l'azote et l'agrandissement de la station d'épuration (STEP) de Dammarie-les-Lys, la remise en service du bassin d'orage de la STEP de Boissettes, la construction du bassin d'orage (BREP 4) sur Vaux-le-Pénil, et le schéma directeur d'assainissement. Les études et des travaux liés au TZEN 2, ainsi que la réhabilitation des réseaux (Ferté Allais, Quai Lallia, Trois Moulin, Creuse, René Coty, Ecoles, Fontainebleau, Emile Zola...) seront menés.

Pour l'assainissement non collectif, afin d'assurer l'égalité de traitement et la continuité de service public aux usagers des communes, l'objectif de 2019 est de fixer le même niveau de service pour l'ensemble du territoire, ainsi qu'une harmonisation du coût de la prestation.

1M€ sera consacré à la GEMAPI. 277k€ permettront de contribuer aux syndicats auxquels la communauté adhère pour la gestion de cette compétence répartie entre le SEMEA (117K€), le Syndicat des vallées de la Brie (60K€) le SIARCE (30k€). 716k€ ont été inscrits, en investissement, pour l'aménagement du quai des 26 couleurs à Saint-Fargeau-Ponthierry, et la réalisation d'une étude complémentaire sur les berges de Seine.

1.3 L'équilibre financier du Budget primitif 2019

L'équilibre financier du budget 2019 s'inscrit dans la stratégie fixée en 2015, à savoir maintenir un niveau d'épargne performant afin de limiter le recours à l'emprunt.

Exercice 2019 en k€ en mouvement réels	Tous budgets	Budget principal	Budget assainissement	SPANC	Pré d'Andy
Total budget	151 850 564	138 189 514	13 631 200	19 800	10 050
Recettes réelles de fonctionnement	80 593 643	72 233 743	8 350 000	9 900	0
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette)	71 256 921	65 955 771	5 281 200	9 900	10 050
Epargne de gestion	9 336 722	6 277 972	3 068 800	0	-10 050
Charges intérêt	779 070	589 756	189 314	0	0
Epargne brute	8 557 652	5 688 216	2 879 486	0	-10 050
Taux d'épargne brute	10,62%	7,87%	34,48%	0,00%	
Remboursement du capital de la dette	3 376 026	2 440 526	935 500	0	0
Epargne nette	5 191 676	3 247 690	1 943 986	0	-10 050
Dépenses d'investissement	26 469 748	20 552 248	5 917 500	0	0
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	8 125 898	5 701 280	2 414 568	0	10 050
Emprunt d'équilibre	9 786 198	9 162 753	623 446	0	0
Capital restant dû au 1/01/2019	43 679 828	32 204 624	11 475 204		
Capacité de désendettement au 1er janvier 2019 (en année)	4,68	5,13	6		

Ainsi pour le seul budget principal, avant la reprise des résultats, l'épargne nette serait maintenue autour de 3,2 M€ limitant ainsi le recours à l'emprunt à 9M€ pour le financement des investissements structurants du territoire.

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine devrait s'élever à environ 43.7M€, dont 32M€ pour le seul budget principal. Compte tenu des équilibres financiers présentés au Budget Primitif 2019, celui-ci progresserait en 2019 d'environ 6,7M€. L'intégration des résultats lors du budget supplémentaire devrait permettre, à minima, de maintenir cette évolution.

2. LE DETAIL DES BUDGETS 2019

2.1 Le budget principal

Le budget principal s'équilibre à 98,9M€.

2.1.1 Le fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 74,7M€.

2.1.1.1 Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 66,5 M€ pour 2019. Après neutralisation des dépenses liées à la nouvelle compétence Police Intercommunale des transports, les dépenses de fonctionnement passent de 65,8M€ en 2018 à 66,2M€ en 2019, soit une augmentation de 443k€.

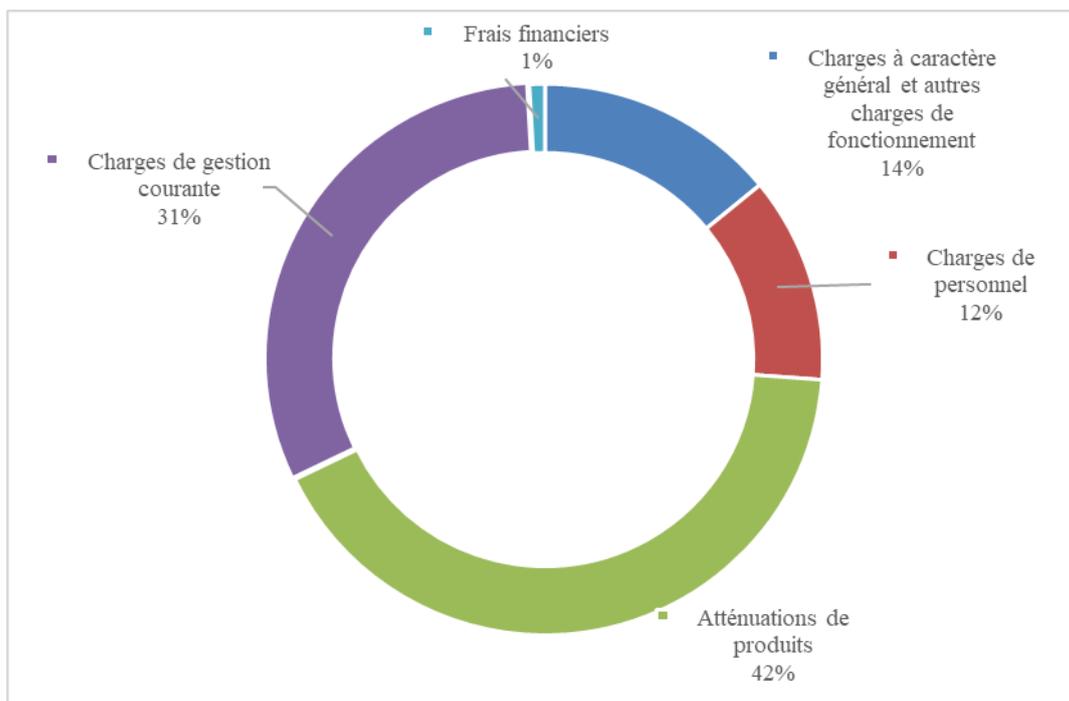
Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019	Dont périmètre constant
011	Charges à caractère général	8 110 025,00	8 731 182,26	8 692 782,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 571 293,00	8 268 785,00	8 007 895,00
014	Atténuations de produits	27 898 771,00	27 599 797,00	27 599 797,00
65	Autres charges de gestion courante	20 944 852,00	20 706 704,00	20 704 754,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	46 500,00	46 500,00	46 500,00
Total des dépenses de gestion courante		64 571 441,00	65 352 968,26	65 051 728,26
66	Charges financières	657 657,71	594 556,00	594 556,00
67	Charges exceptionnelles	557 369,00	598 003,00	583 003,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		65 786 467,71	66 545 527,26	66 229 287,26

Cette augmentation, à périmètre constant, de 0.7% résulte, essentiellement, des facteurs suivants :

- Une augmentation des charges générales en lien avec le développement de l'offre Melibus, la remise en état de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Fargeau-Ponthierry dégradée en fin d'année et la prévision d'honoraires pour la représentation de la communauté devant les juridictions compétentes pour le contentieux lié à l'exploitation de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères,
- Une progression de la masse salariale.

Cette progression est compensée par une diminution des atténuations de charges suite à la prise en compte des travaux de la CLECT lors des précédents exercices.

Dans le budget 2019, à périmètre constant les atténuations de produits représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement (42%), ce qui rend difficile la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Les atténuations de produits

Les reversements (27.6M€) comprennent les éléments suivants : les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les deux fonds de péréquation pour lesquels la communauté est contributrice, à savoir le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Ils évoluent principalement sous l'effet de l'ajustement des attributions de compensation.

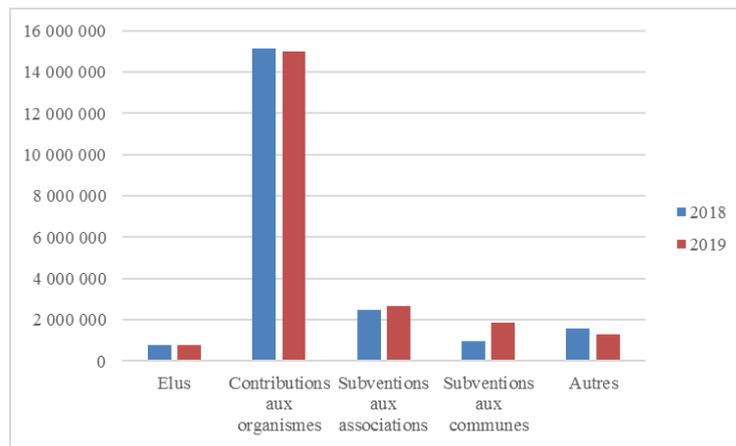
Ce sont 19,4M€ qui sont inscrits afin de prendre en compte les montants des attributions de compensation 2018 définitives, et les ajustements liés aux évaluations de transfert de charges des années précédentes. Leurs montants seront ajustés en fin d'année pour prendre en compte notamment les nouveaux travaux de la CLECT sur la question de la taxe de séjour et des interventions de la DMSI auprès des communes.

La dotation de solidarité communautaire est, quant à elle, en légère progression pour assurer une garantie ; a minima, des sommes allouées en 2018, soit 2.9M€.

Les montants du FNGIR et du FPIC sont reconduits aux montants notifiés 2018, soit respectivement 4M€ et 1,1M€.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges courantes (20,7 M€) correspondent aux indemnités des élus, contributions aux organismes, subventions versées aux associations et aux communes de l'agglomération au titre des charges de centralité. Les charges de gestion courante sont en diminution de 1,15% par rapport à l'année 2018 en raison du transfert du reversement des produits de la taxe de séjour à l'EPIC office de tourisme au chapitre 014.



Les indemnités des élus sont inscrites sur une enveloppe similaire à celle de 2018 pour un montant de 779k€.

Les contributions aux organismes (15M€) sont principalement constituées des contributions au SMITOM et SIETOM pour les ordures ménagères (12.4M€) et de la contribution au SDIS pour la sécurité incendie (1,8M€).

La contribution au SMITOM affiche pour la deuxième année consécutive une baisse. Elle prend en compte la baisse de 3€HT par habitant de la cotisation, une progression des volumes de collecte et de traitement.

L'agglomération contribuera par ailleurs au SYMGHAV (330k€) pour la gestion de ses aires d'accueil des gens du voyage, à différents syndicats pour la GEMAPI (277k€), à l'agence des espaces verts au titre de l'entretien du bois de Bréviandes (149k€), au SYMPAV (70k€) et au nouveau GIP « accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne » (26k€).

Les subventions aux associations sont de 2,6 M€, en progression de 7% par rapport au BP 2018. Cette évolution intègre notamment la progression du soutien à la promotion de l'enseignement supérieur (+127k€), la participation au dispositif Science 2024 (+50 k€) et la progression de la subvention au cercle d'escrime (20K€).

Les charges de centralité versées au titre du fonctionnement des piscines de Melun, Dammarie les lys, Le Mée-sur-Seine, Saint-Fargeau-Ponthierry et de la médiathèque de Melun sont reconduites pour des montants identiques à ceux de 2018. Une augmentation de 10% (5K€) de la subvention au titre du fonctionnement de la ludothèque de Vaux Pénil est prévue en raison d'une plus grande fréquentation.

Les autres de charges de gestion courante comprennent la contribution du budget principal au budget assainissement au titre des eaux pluviales (1,3 M€).

Les charges de personnel

Le nombre d'ETP – sur emplois pourvus a augmenté de 10 ETP en passant de 113,90 (dont les emplois fonctionnels) au 1er janvier 2018, à 124,3 (dont les emplois fonctionnels) au 1er janvier 2019. Cette augmentation s'explique principalement par les arrivées d'agents sur des postes vacants en 2017 dont les arrivées se sont échelonnées après le 1^{er} janvier 2018.

Pour 2019, les charges de personnel à périmètre constant seront de 8 268 785€ pour le chapitre 012, avec l'intégration de la Police Intercommunale des Transports (261 000€) et des moyens humains nécessaires à la mise à disposition des locaux de l'immeuble Gallieni à l'Université de médecine Paris 12 dans le cadre de la 1^{ère} année ou PACES de médecine (115 000€).

Pour 2019, la masse salariale représente 12,25 % du budget de fonctionnement et constitue un poste difficilement compressible à court terme compte tenu notamment du transfert législatif de la compétence eau potable à mettre en œuvre au plus tard le 1er janvier 2020 et du schéma de mutualisation.

Cette progression, compensée par trois départs en retraite, est la conséquence de plusieurs éléments par rapport au BP 2018, et s'explique principalement par :

- L'effet année pleine sur 2019 des décisions internes de recrutements entrés en application en 2018 (postes de référent de parcours 16-18 ans, chargé de projet des Sports, et technicien DMSI, responsable de l'habitat, Directeur de la DMSI, ...),
- La création de 5 postes d'agents de police recrutés dans le cadre de la création de la Police Intercommunale des Transports pour un coût total de 261 000€,
- La création de deux nouveaux postes au sein des services de l'Agglomération : 1 poste d'ingénieur eau potable et GEMAPI, 1 poste d'adjoint à la DMSI (lié au déplacement d'un agent vers le poste de Délégué à la Protection des données),
- La mise en place de moyens humains nécessaires à la mise à disposition des locaux de l'immeuble Gallieni à l'Université de médecine Paris 12 dans le cadre de la 1ère année ou PACES de médecine,
- L'impact 2019 du Glissement Vieillesse Temps sur la rémunération des agents communautaires dont le dispositif national Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, l'impact annuel des revalorisations 2018 de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, les avancements de grade et promotion interne ainsi que la mise en place du Complément Indemnitaires Annuel (CI).

Les charges à caractère général et les autres charges de fonctionnement

Les charges à caractère général (8,7M€) sont en hausse de 7% par rapport au BP 2018 (8,1M€).

Les principales évolutions concernent le renforcement des politiques publiques menées par la communauté, notamment au titre du transport, dont les crédits progressent de 312k€ par rapport au budget primitif 2018. Cette progression prend en compte les effets en année pleine des adaptations de l'offre en 2018 (Santepole, amélioration du service le dimanche et l'été), l'actualisation de notre participation au réseau Melibus, les développements d'offres (150k€), et une enveloppe pour les nouvelles offres qui pourrait être proposée en 2019 (restructuration de lignes, création d'une desserte vers Villaroche, développement de Transport à la demande).

Par ailleurs, les crédits pour la gestion patrimoniale des bâtiments communautaires sont abondés pour notamment remettre en état l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Fargeau-Ponthierry suite aux dégradations survenues fin 2018.

Les charges exceptionnelles sont composées des subventions versées par l'Agglomération au délégataire de la patinoire (254K€) et à l'EPIC Office de Tourisme (304k€) pour compenser les contraintes de service public. Celles-ci progressent de 3,8%.

Les frais financiers

Les frais financiers inscrits au budget 2019 sont en baisse de 9,5% par rapport à 2018, et s'élèvent pour 2019 à un montant de 594 k€.

La prévision budgétaire est basée sur un encours de dette au 1er janvier 2019 de 32,2M€, et intègre une légère remontée des taux variables. Le taux moyen anticipé pour l'exercice 2019 reste faible et s'élèverait à 1.91%.

L'indicateur des charges financières sur les recettes réelles de fonctionnement serait de moins de 1% sur l'exercice 2019, ce qui démontre un faible poids de la dette sur le budget

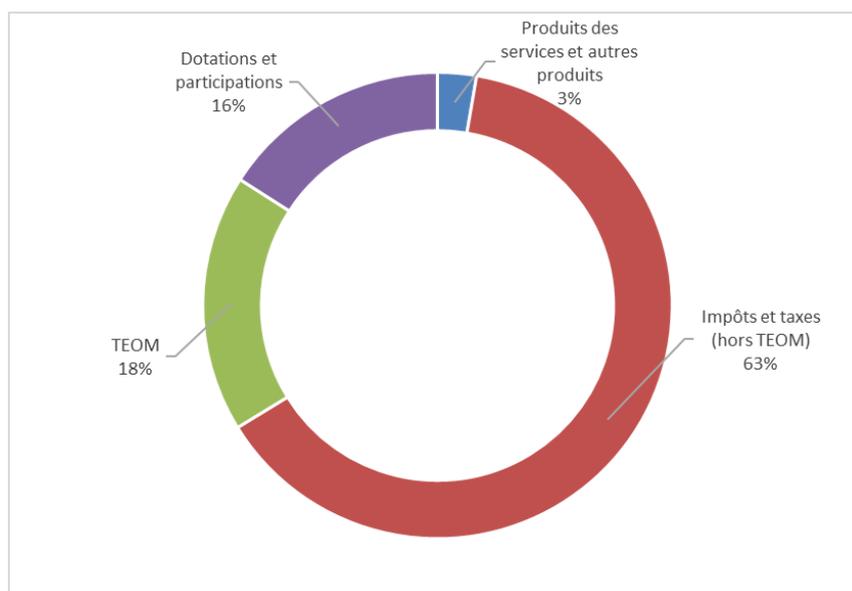
2.1.1.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement passent de 70,8M€ en 2018 à 72.2M€ en 2019, soit une augmentation de 1,5M€.

Chap	Libellé	BP 2018	BP 2019
013	Atténuations de charges	164 588,00	307 000,00
70	Produits des services	1 179 194,00	1 035 549,00
73	Impôts et taxes	56 561 596,00	58 541 789,00
74	Dotations et participations	12 277 948,50	11 767 954,00
75	Autres produits de gestion courante	511 322,92	525 501,00
Total des recettes de gestion courante		70 694 649,42	72 177 793,00
76	Produits financiers	45 000,00	45 000,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	10 950,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		70 759 649,42	72 233 743,00

Cette progression de 2% résulte du dynamisme des impôts et taxes qui augmenteront de 1 980k€ sous l'effet principalement de la revalorisation des bases, atténuée de la diminution des dotations et des participations (- 510K€).

Dans le budget 2019, à périmètre constant, les impôts et taxes (Hors TEOM) représentent plus de la moitié des ressources de fonctionnement (63%).



Les dotations et participations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 notifiés	2019	perte cumulée depuis 2013
Dotations								
Dotations de compensation	8 719 827	8 625 118	8 436 879	9 117 038	8 278 472	8 105 603	7 943 491	1 622 943
Dotations d'intercommunalité	4 134 306	3 838 502	3 045 586	2 184 956	2 506 903	2 247 412	2 247 412	8 143 457
Total des dotations	12 854 133	12 463 620	11 482 465	11 301 994	10 785 375	10 353 015	10 190 903	9 766 400
Compensations								
Attribution FDPTP	87 844	85 092	81 709	108 939	125 732	86 487	107 677	-74 076
Dotation unique de compensations spécifique à la taxe professionnelle					30 225	0	0	-30 225
Etat - compensation au titres des exonérations des taxes foncières	251 413	183 066	125 295	125 319	23 576	11 680	11 680	891 168
Etat - compensation au titres des exonérations des taxes d'habitation	486 483	515 145	588 640	524 017	738 041	780 080	780 080	-949 781
Total des compensations	825 740	783 303	795 644	758 275	887 349	878 247	899 437	-132 689
Total dotations et compensations	13 679 873	13 246 923	12 278 109	12 060 269	11 672 724	11 231 262	11 090 340	9 633 711

Au cours de la période 2013-2019, la diminution des concours de l'Etat a fortement impacté le budget de la communauté.

Pour l'année 2019, les montants estimés (11.1M€) sont stables et tiennent compte de :

- La stabilisation du volume de la dotation d'intercommunalité prévue en projet de loi de finances,
- La baisse de la dotation de compensation de 2%,
- La majoration des fonds de péréquation relatif à la taxe professionnelle et du maintien des allocations compensatrices par rapport au montant notifié en 2018.

Les impôts et taxes

Pour 2019, le produit de la fiscalité directe locale est prévu à hauteur de 33M€, contre 32,4M€ attendus en 2018.

	Produits attendus 2018	Bases prévisionnelles	Taux	Prévisions 2019
Taxe d'habitation	16 587 059	202 620 358	8,35%	16 918 800
Cotisation Foncière des Entreprises	14 355 567			14 706 520
<i>18 communes</i>	<i>13 695 770</i>	<i>55 611 806</i>	<i>25,12%</i>	<i>13 969 686</i>
<i>lissage limoges fourches</i>	<i>61 045</i>	<i>301 383</i>	<i>22,89%</i>	<i>68 987</i>
<i>Lissage Villiers en biere</i>	<i>598 752</i>	<i>2 884 870</i>	<i>23,15%</i>	<i>667 847</i>
Taxe sur le foncier bâti	974 851	184 138 590	0,54%	994 348
Taxe sur le foncier non bâti	48 283	1 593 807	3,09%	49 249
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	382 340			389 987
TOTAL Fiscalité directe	32 348 100			33 058 904

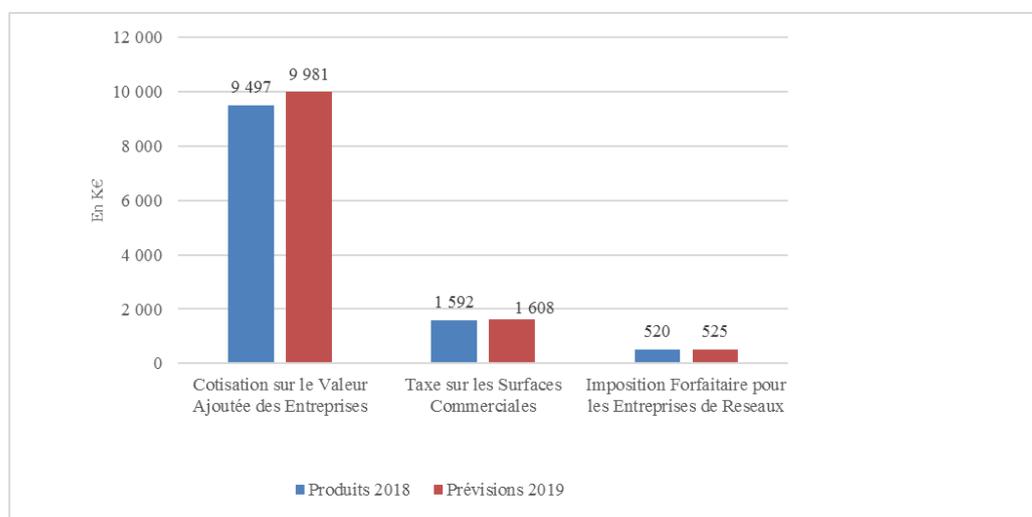
Sans augmentation des taux, cette estimation intègre :

- La poursuite du lissage des taux de CFE pour les entreprises de Limoges-Fourches et Villiers-en-Bière qui supportaient avant leur intégration des taux plus faibles (respectivement 16,20% et 17,21%) à celui de la Communauté (25,12%).
- Une hypothèse prudente de revalorisation des bases de 2%

Les produits estimés sont répartis entre la taxe d'habitation (16,9M€), la cotisation foncière des entreprises représente (14,7M€), et les taxes sur le foncier bâti et non bâti (1,4M€).

Cette projection sera actualisée lors des notifications des bases définitives et le budget sera ajusté en conséquence.

Le produit de la fiscalité indirecte (CVAE, TASCOT et IFR) est en progression de 500k€ par rapport aux produits attendus en 2018.



Poste prépondérant de la fiscalité indirecte locale avec un poids de 82%, la CVAE est évaluée à près de 10M€, soit une progression de 5% par rapport à 2018. Cette évaluation prend en compte une nouvelle estimation transmise par les services fiscaux en novembre 2018.

La TASCOM est estimée, en augmentation à 1,6M€.

Le produit des IFER est, quant à lui, prévu à 525k€, soit +1% par rapport au montant notifié 2018. Autres produits fiscaux de l'agglomération, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe de séjour représentent 13M€ de recettes.

Le produit de la TEOM (12.8M€) serait en baisse de 3% par rapport à 2018 (13,2M€). En effet, la nouvelle baisse annoncée de la cotisation du SMITOM (de 25€ à 22€ par habitant HT) et une diminution des autres charges de collecte et de traitement permettent à la communauté de proposer pour la seconde année consécutive une baisse du taux de la TEOM.

Le taux de TEOM est donc réduit à 7.90% au lieu de 8.31% voté en 2018 pour les communes sur le territoire du SMITOM. Il est diminué pour la seconde année consécutive pour atteindre un taux inférieur à celui pratiqué en 2016 (8,09%) avant l'uniformisation des taux liée à l'extension du périmètre.

Les communes de Lissy et Limoges-Fourches qui dépendent du SIETOM se verraient maintenir le taux 2018, soit 11,48%.

Suite à l'instauration de la taxe de séjour en 2018, un produit est prévu pour l'année 2019 à hauteur de 180k€. Celui-ci sera entièrement reversé à l'EPIC Office du Tourisme Melun Val de Seine.

Les produits des services et les autres produits

Les autres produits de fonctionnement, qui rassemblent notamment les produits des services, ainsi que les contributions entre les budgets et les redevances d'occupation du domaine public, sont stables à 1,9M€.

2.1.2 L'investissement

La section d'investissement du budget principal s'équilibre à 24,2 M€.

2.1.2.1 Les dépenses

Au budget primitif 2019, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 18.1M€, hors remboursement de la dette. Elles sont pour l'essentiel, composées des dépenses d'équipement dont les crédits de paiement sont prévus dans les autorisations de programme.

Dépense d'équipement	Proposition 2019
00025 - Programme de rénovation urbaine	500 000,00
00034 - Clos Saint louis	275 000,00
00038 - Extension des locaux de la CAMVS	2 396 337,60
00044 - Quartier Centre Gare Melun	2 175 000,00
00046 - Logements fonds propres N°2	158 937,00
00047 - Logements Fonds délégués n°2	208 825,78
00055 - ZA Montereau sur le Jard	635 485,00
00056 - Franchissements de Seine	50 000,00
00059 - Infrastructure de transport	155 000,00
00062 - Fonds de concours	540 000,00
00063 - Dépenses d'équipement récurrentes	472 000,00
00064 - Systèmes d'information et réseaux	492 338,00
00066 - Divers liaisons douces	2 000 000,00
00067 - Logements insalubres et indignes	300 000,00
00068 - Fonds Propres - convention 3	533 750,00
00069 - Fonds délégués - Convention 3	457 881,00
00070 - Université	914 000,00
00071 - Mobilité	250 800,00
00072 - Accueil des gens du voyage	2 070 000,00
00073 - Sécurité et prévention de la délinquance	96 200,00
00074 -Schema de cohérence territoriale	66 000,00
00076 - Copropriétés dégradées	171 000,00
00077 - Remise en état des ZAE transférées	1 675 000,00
00078 - Aménagement du territoire (études CIN)	650 000,00
00079 - GeMAPI	716 000,00
Total	17 959 554,38

En matière d'habitat, les dépenses (3,9M€) regroupent les aides à la pierre versées aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés auxquelles vient s'ajouter le lancement de deux études pré-opérationnelles visant à la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées. Sont également intégrés la fin des travaux pour l'extension de l'aire d'accueil de Saint-Fargeau-Ponthierry et les travaux pour l'aire de grand passage.

Les dépenses dites d'administration générale regroupent, principalement, les crédits de paiement (2 396k€) pour l'extension des locaux dont la livraison est envisagée dans le courant du 1^{er} semestre, les dépenses de la direction mutualisée des systèmes d'information (492k€) pour la première phase de la finalisation de la boucle d'interconnexion de la fibre, le renouvellement des matériels et équipements.

Au titre de l'aménagement du territoire et de l'économie, ce sont 5,8M€ qui sont prévus.

Cet effort portera essentiellement sur l'aménagement du quartier Centre Gare (2 175k€), le projet urbain partenarial conclu pour le Tertre de Montereau entre la communauté, la commune de Montereau-sur-le-Jard et la SPL (637K€) et le financement du programme de rénovation urbaine (500k€).

Les dépenses prévues en matière de développement économique portent essentiellement sur les travaux de voiries dans les zones d'activités (1 675 k€).

En matière de mobilité, 2,8M€ sont prévus pour les aménagements de liaisons douces, des travaux de création et de mise en accessibilité des arrêts de bus.

La poursuite des travaux de rénovation thermique et d'accessibilité sur les bâtiments existants, financés dans le cadre du CID conduit à prévoir 914 k€ pour 2019 pour l'enseignement supérieur.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI, 716k€ sont affectés pour le réaménagement des berges de Seine, à Saint-Fargeau-Ponthierry. Les autres dépenses d'investissement envisagées (Elaboration du schéma directeur

de prévention des inondations du bassin versant du ru d'Auvernaux Moulignon, la restauration hydro morphologique et le rétablissement de la continuité écologique de l'Ecole dans le parc de la mairie de Pringy...) sont intégrées dans la prévision de cotisation du SEMEA.

En matière de sport, les premiers versements (500k€) de fonds de concours au titre du soutien de la communauté à la réhabilitation des salles multisport des communes devait débiter en 2019.

Enfin, une enveloppe (113k€) est prévue pour les premières dotations nécessaires au déploiement de la police intercommunale des transports, et pour l'aménagement de locaux adaptés.

2.1.2.2 Le financement de l'investissement

Le budget 2019 prévoit un financement de l'investissement de 18% par l'autofinancement, 31% par des recettes d'investissement et 51% par le recours à l'emprunt.

	BP 2019
Autofinancement	3 248
Epargne nette prévisionnelle 2019	3 248
excédents 2018	0
Autres recettes	5 701
Subventions	4 967
FCTVA	500
Autres recettes	234
Emprunt d'équilibre	9 163
TOTAL	18 112

L'autofinancement

En 2019, les recettes de fonctionnement devraient progresser de plus de 1,5M€ par rapport à 2018. En parallèle, la croissance des dépenses de fonctionnement est prévue à 0,8M€ environ.

La faible progression des dépenses et la dynamique des recettes permettront de dégager une épargne brute de près de 5,7M€, en augmentation par rapport à celle présentée au BP 2018.

	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne de Gestion	3 732 083	4 669 679	4 584 427	5 630 840	6 277 972
Épargne Brute	3 105 219	3 854 335	3 930 055	4 973 182	5 688 216
Épargne nette	1 336 219	1 354 335	1 400 055	2 454 593	3 247 690

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette serait de 3,2M€. Elle constitue le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement de la collectivité.

Le taux d'épargne brute, qui exprime la part de recettes courantes qui peut servir à l'investissement serait de 7,9% contre 7% lors du budget 2018.

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites à hauteur de 5,7M€. Elles sont, principalement, composées des subventions d'investissement, et du FCTVA.

Les subventions d'investissement à recevoir (5M€) sont pour près de la moitié celles inscrites dans le cadre du dispositif départemental CID (2,1M€). La région contribuera au financement de la mobilité pour 1M€. Enfin

les crédits finançant les fonds délégués par l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, et le reversement des pénalités SRU sont attendus pour 850k€.

Ces subventions viennent financer les opérations suivantes :

Recette d'Investissement	BP 2019
00034 - Clos Saint louis	11 000,00
00038 - Extension des locaux de la CAMVS	1 120 528,00
00047 - Logements Fonds délégués n°2	600 000,00
00055 - ZA Montereau sur le Jard	635 485,00
00059 - Infrastructure de transport	114 400,00
00064 - Systèmes d'information et réseaux - 2015/2018	20 000,00
00066 - Divers liaisons douces	1 374 950,00
00068 - Fonds Propres - convention 3	250 000,00
00070 - Université	99 000,00
00071 - Mobilité	146 000,00
00072 - Accueil des gens du voyage	213 900,00
00074 - Schéma de cohérence territoriale	30 000,00
00077 - Remise en état des ZAE transférées	232 000,00
00078 - Aménagement du territoire (études CIN)	120 000,00
Total	4 967 263,00

Le montant de FCTVA est estimé à 500k€, et reflète à la fois les investissements réalisés en 2018 et une prévision de recettes sur les investissements à réaliser en 2019.

Les autres recettes d'investissement (234K€) correspondent essentiellement aux remboursements de l'avance faite à MEI MVS tels que prévus dans la convention signée en 2017.

L'emprunt

Compte tenu du niveau des investissements envisagés, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, est estimé pour 2019 à 9M€ environ.

Ce volume est estimatif, et le montant mobilisé sera adapté en fonction des réalisations au long de l'exercice afin d'éviter toute sur-mobilisation de l'emprunt qui générerait des frais financiers non nécessaires.

2.1.3 L'endettement

Au 31 décembre 2018, le stock de la dette du budget principal est de 32,8M€. Le taux moyen constaté est de 1.91%, et la durée résiduelle moyenne est de 14.4 ans.

L'encours de dette est composé de 16 contrats répartis auprès de 6 établissements prêteurs. 43% de ces contrats ont été conclus auprès de la Caisse d'épargne.

48% de la dette est souscrit sur des emprunts à taux fixe, et 52% sur des taux variables dont 7% sur des taux à barrières.

Ramené à l'épargne brute, l'encours total de dette au 1^{er} novembre 2018 pourrait être remboursé en moins de 7 ans.

Le ratio de désendettement constaté au BP 2019 (5,7 ans) est en légère diminution par rapport à celui du BP 2018 (6,3 ans) du fait de l'amélioration de l'épargne brute, et reste inférieur au ratio au seuil d'alerte de 10 ans et au seuil retenu de 12 ans par l'Etat dans la loi de programmation des finances Publiques 2018-2022.

2.2 Les budgets annexes

2.2.1 Les budgets Assainissement

La Communauté d'Agglomération est compétente non seulement en matière d'assainissement collectif mais aussi, conformément à l'article 2224-8-III du CGCT, en matière d'assainissement non collectif.

La compétence assainissement est retracée dans deux budgets distincts : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

2.2.1.1 Le budget annexe de l'assainissement collectif

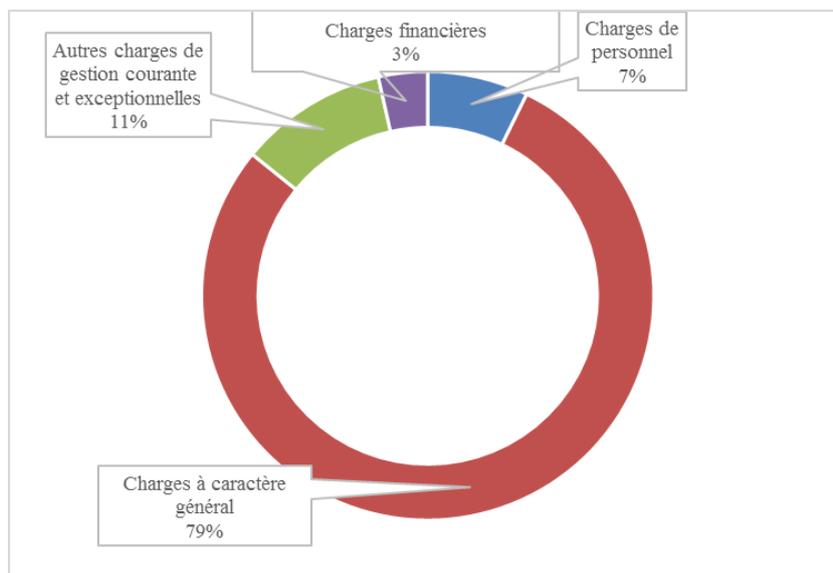
Le budget annexe de l'assainissement collectif s'équilibre à 17,7M€, dont 10,05M€ pour la section d'exploitation et 7,6M€ pour la section d'investissement.

Les dépenses d'exploitation

Après neutralisation des dépenses prévues en 2018 pour les opérations de régularisations de TVA, les dépenses d'exploitation passent de 5,7M€ en 2018 à 5,5M€ en 2019, soit une diminution de 224k€.

Chap	Libellé	BP 2018	BP 2018 (retraités des régularisations de TVA)	BP 2019
011	Charges à caractère général	4 390 200,00	4 390 200,00	4 302 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	395 000,00	395 000,00	395 000,00
014	Atténuations de produits	125 000,00	125 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	556 000,00	556 000,00	556 000,00
Total des dépenses de gestion courante		5 466 200,00	5 466 200,00	5 253 200,00
66	Charges financières	203 376,97	203 376,97	192 313,52
67	Charges exceptionnelles	8 125 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 794 576,97	5 694 576,97	5 470 513,52

Cette diminution de 4% résulte d'un ajustement des charges liées à l'entretien des réseaux (-88K€) et d'un nouveau mode de perception de la redevance assainissement perçue sur le territoire de Pringy qui ne nécessite plus le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Principal poste de la section d'exploitation, les charges à caractère général représentent 79% des dépenses. Il est principalement composé des charges liées à gestion des eaux pluviales (1,3M€) et des dépenses relatives au traitement des eaux usées en provenance de Grand Paris Sud pour un montant de 1,6M€. Ces dépenses font l'objet de recettes spécifiques inscrites en section d'exploitation afin de ne pas faire peser sur la redevance assainissement le coût de ses services.

Les 1,3M€ restant sont dédiés à l'entretien des réseaux d'eaux usées pour près de 0,9M€ et pour 405K€ à la contribution du budget assainissement aux frais de fonctionnement du budget principal.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles (581K€) sont constituées pour 516K€ du reversement effectué à Grand Paris sud pour la part de prime d'épuration perçue pour l'exploitation de la station d'épuration de Boissettes.

Les charges de personnel (395K€) correspondent à la part du remboursement effectué au budget principal pour les dépenses liées au personnel.

Les frais financiers inscrits au budget 2019 s'élèvent à 192K€ et sont en légère baisse par rapport à 2018. La prévision budgétaire est basée sur un encours de dette au 31 décembre 2018 de 11,5M€.

Les recettes d'exploitation

Après neutralisation des recettes exceptionnelles prévues en 2018 pour la régularisation de TVA sur les redevances assainissement 2008 et 2009, les recettes d'exploitation passent de 7,76M€ en 2018 à 8,35M€ en 2019, soit une augmentation de 591K€.

Chap	Libellé	BP 2018	BP 2018 (retraités des régularisations de TVA)	BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	15 064 000,00	6 964 000,00	7 005 000,00
74	Subventions d'exploitation	645 000,00	645 000,00	800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00	150 000,00	545 000,00
Total des recettes de gestion courante		15 859 000,00	7 759 000,00	8 350 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 859 000,00	7 759 000,00	8 350 000,00

Cette progression de près de 8% résulte essentiellement des crédits supplémentaires prévus pour les régularisations de participations forfaitaires d'assainissement collectif (PFAC) à effectuer au titre d'exercices précédents.

Les ventes de produits et prestations rassemblent les produits de la redevance assainissement, ainsi que la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales. Après retraitement des opérations de régularisations de TVA, ces produits sont de 7M€.

La redevance assainissement est évaluée à 3,7M€ pour 2019, en légère hausse par rapport au budget 2018 pour prendre en compte une évolution du traitement des effluents de 1%.

Les subventions d'exploitation sont estimées à 800k€ en progression de 24%. Elles sont constituées de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les dépenses d'investissement

Au budget 2019, le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 5M€, hors remboursement de la dette.

Elles sont principalement composées des opérations d'équipement.

Dépenses d'investissement	BP 2019
00017 - Plaine du Lys - Clos Saint Louis	400 000,00
00029 - PRU Melun	400 000,00
00036 - Gestion patrimoniale des réseaux	2 000 000,00
00037 - Etudes et maîtrise d'oeuvre de conception	690 000,00
00039 - Devoiemment des réseaux TZEN	350 000,00
00040 - Schéma directeur assainissement 2018	840 000,00
TOTAL Dépenses d'Investissement	4 680 000,00

Près de la moitié des dépenses d'opération d'équipement (2M€) sera mobilisée pour accompagner les réhabilitations de réseaux.

1,3M€ sont inscrits pour la réalisation d'études dont 840k€ sont destinés à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement. Les 450k€ restant permettront de préparer les travaux qui seront à réaliser dans les années à venir, notamment pour l'agrandissement du bassin d'orage de la Station d'épuration de Boissettes, la construction d'un nouveau bassin d'orage sur Vaux-le-Pénil.

Enfin, 350K€ seront consacrés pour les travaux liés aux dévoiements des réseaux dans la perspective de l'arrivée du TZEN.

Le financement de l'investissement

Le budget 2019 prévoit un financement de l'investissement de 39% par l'autofinancement, 48% par des recettes d'investissement et 13% par le recours à l'emprunt.

	BP 2019
Autofinancement	1 944
Épargne nette prévisionnelle 2019	1 944
excédents 2018	0
Autres recettes	2 414
Subventions	2 071
Autres recettes	343
Emprunt d'équilibre	623
TOTAL	4 982

La diminution des dépenses conjuguée à une progression des recettes permettra de dégager une épargne brute de 3M€, en progression de 35% par rapport au BP 2018.

	2015	2016	2017	2018	2019
Épargne de Gestion	2 657 650	2 946 800	3 019 732	2 273 219	3 071 800
Épargne Brute	2 641 702	2 686 104	2 810 110	2 069 842	2 879 486
Épargne nette	2 261 742	1 836 104	1 925 110	788 452	1 943 986

Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette serait d'un peu plus de 1,9M€. Elle constitue le solde disponible pour financer les dépenses d'équipement de la collectivité.

Les recettes d'équipement, hors emprunt, sont inscrites à hauteur de 2,4M€. Elles sont, principalement, composées des subventions d'investissement à recevoir pour les travaux réalisés pour le bassin d'orage de Dammarie les lys (396k€), les stations d'épuration de Montereau-sur-le-Jard (258k€) et de Seine-Port (183k€).

Les autres recettes d'investissement (343K€) correspondent, notamment, au remboursement de la dette (193k€) contractée pour le compte de Grand Sud Paris pour le financement de la station d'épuration de Boissettes et dont Grand Sud Paris assure une partie du remboursement.

Compte tenu du niveau des investissements envisagé, le besoin de financement restant, qui correspond à l'emprunt d'équilibre, est estimé pour 2019 à 0,62M€ environ.

Ce volume est estimatif et le montant mobilisé sera adapté en fonction des réalisations au long de l'exercice afin d'éviter toute sur-mobilisation.

L'endettement

Au 1er janvier 2019, le stock de la dette du budget annexe assainissement est de 11,5M€. Le taux moyen constaté est de 1.68%, et la durée résiduelle est de 17 ans.

60% de la dette est souscrit sur des emprunts à taux fixe, et 40% sur des taux variables dont 5% sur des taux à barrières.

Ramené à l'épargne brute, l'encours total de dette au 31 décembre 2018 pourrait être remboursé en 4ans.

2.2.1.2 Le budget annexe de l'assainissement non collectif

Le budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) doit être équilibré par des ressources propres du service, c'est-à-dire les redevances, comme tout budget retraçant une activité de service public industriel et commercial.

Le budget primitif 2019 est équilibré à 9 900 € et ne comporte que des dépenses et des recettes d'exploitation.

Ces dépenses d'exploitation permettent d'assurer les missions de conseil, contrôle et suivi effectués auprès des usagers du service. Ces prestations sont financées par des redevances d'assainissement non collectif, dont le tarif 2018 est reconduit.

2.2.2 Le parc d'activité des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis

Le budget primitif 2019 du parc d'activités des Prés d'Andy à Saint-Germain-Laxis est équilibré à 1 831 120,72€.

Il comporte des crédits de fonctionnement qui doivent permettre de financer les dépenses liées à la commercialisation des lots (10 050 €).

A ce jour, trois parcelles ont été commercialisées et deux promesses de ventes sont toujours en cours pour les sociétés ECOMOUTON et la Ferme des terroirs.